ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

QUESTURE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES, DE LA COMPTABILITE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

LE PARLEMENT
Le Directeur du Contrôle Financier Interne
BURKINA FASO

Avis de demande de prix N° 2026-010/ALP/QU/DGFCCP/DCP du 10 Septembre 2026

Financement : Budget de l'ALP, Exercice 2026

Objet : *Acquisition d'équipement au profit de la radio-télé de l'Assemblée législative du peuple (ALP).*

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

Demande de prix N° 2026-010/ALP/QU/DGFCCP/DCP du 10 Septembre 2026 pour l'acquisition d'équipement au profit de la radio-télé de l'Assemblée législative du peuple (ALP)

Montant prévisionnel HT : **cinquante-neuf millions trois cent trente-deux mille trente-quatre (59 322 034) FCFA**

Montant prévisionnel TTC : **soixante-dix millions (70 000 000) FCFA**
Délai d'exécution : **soixante-quinze (75) jours**

Cet Avis de demande de prix fait suite au plan de Passation des Marchés révisé n°2 de l'Assemblée législative du peuple (ALP), Exercice 2026.

L'ALP sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser lesdits travaux.

La passation du Marché sera conduite par demande de prix tel que défini dans la Résolution n°010-2025/ALT/B/PRES portant modalités de passation, d'exécution, de contrôle et de règlement non juridictionnel des litiges des marchés publics et des partenariats public-privé de l'Assemblée.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents de la demande de prix auprès de la Direction de la Commande Publique de l'Assemblée législative du peuple sis au Rez de chaussée **(Porte 03)** du bâtiment B abritant la

Questure de l'Assemblée législative du peuple au **649, 661, rue du Conseil nationale de la transition-Arrondissement n°2**.

Les exigences en matière de qualifications sont :

1- Être à jour de toutes ses obligations légales à l'égard des administrations fiscales, parafiscales et sociales ;

2- Disposer d'un **agrément technique** de type **D1.**

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de demande de prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA** auprès du service des recettes de la **Direction de la Comptabilité et de la Trésorerie (DCT)** de l'ALP. La méthode de paiement sera en espèce.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction de la commande publique, sis au Rez de chaussée **(Porte 03)** du bâtiment B abritant la Questure de l'Assemblée législative du peuple au **649, 661, rue du Conseil nationale de la transition-Arrondissement n°2 - 01 BP 6482 Ouagadougou 01, téléphone : (00226) 25 49 19 32 / 00** au plus tard le 08 OCT 2026 *à* **09 heures 00 mn TU** en un (01) original et trois (03)] copies. Les offres remises en retard ne seront pas traitées.

Les offres doivent comprendre **une garantie de soumission**, sous la forme d'une déclaration de garantie[1] ou d'une garantie financière d'un montant de **huit cent mille (800 000) FCFA.**

Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **soixante-dix (70)** jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 14 des IC et au DPDPX.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le ..... 08 OCT 2026 ..... à **09 heures 15 mn** TU dans la salle de réunion de la Questure de l'ALP.

Ouagadougou le 25 SEPT 2026

La Personne Responsable de la Commande Publique

Hervé YAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite

LE PARLEMENT BURKINA FASO — Le Directeur du Contrôle Financier Interne

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE BURKINA FASO — La Personne Responsable de la Commande Publique

[1] Conformément à l'arrêté portant modalités de constitution de garantie exigées dans les marchés publics